

Nom : <u>Le Port</u>		Numéro matricule du recrutement : <u>2404</u>	
Prénoms : <u>François Marie</u> Surnom :		Classe de mobilisation :	
ÉTAT CIVIL.			
Né le <u>1er Juillet 1891</u> , à <u>Rumengol</u> , canton de <u>Guipavas</u> , département de <u>Morbihan</u> , résidant à <u>Etel</u> , canton de <u>Batz</u> , département de <u>Morbihan</u> , profession de <u>Industriel juillié</u> fils de <u>le feu Louis Joseph Marie</u> et de <u>Marie Le Ganic</u> , domiciliés à <u>Rumengol</u> , canton de <u>Guipavas</u> , département de <u>Morbihan</u>			
N° <u>89</u> de tirage dans le canton d' <u>Auray</u>			
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.			
<u>Défense : Aini de Vire</u>			
Compris dans la <u>2^e</u> partie de la liste du recrutement cantonal (<u>1^{re} portion</u>).			
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.			
<small>(Campagnes, blessures, actions d'armes, démissions, etc.)</small>			
<u>Recruvé au 62^e Régiment d'infanterie à l'insigne de 140e 1916 au 1^{er} régiment d'infanterie pour 1916 - Soldat de 2^e classe envoyé en congé le 30 septembre 1916. Il ney un certificat de bonne conduite</u>			
Passé dans la <u>Réserviste</u> de l'armée active le <u>1er novembre 1916</u>			
<u>Pas d'arrêt de changement de domicile à la suite de Vannes le 30 mars 1917</u>			
<u>A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 6^e Régiment d'infanterie du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 1917</u> <u>A accompli une 2^{re} période d'exercices dans le 1^{er} Régiment d'infanterie du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 1917</u>			
Passé dans l'armée territoriale le			
<u>Rappelé à l'activité par décret de mobilisa-</u> <u>tion générale du 1^{er} août 1914. Passé au corps</u> <u>Sécurité 1914. Nommé caporal le 10th 1914. Passé au</u> <u>3^{re} Régiment d'infanterie le 1^{er} juillet 1915. Comme son grade et passé</u> <u>au 318th 14 Janvier 1916. Passé à l'ennemi le 8 février 1916</u> <u>à la Baie de Bourgneuf. Campagne contre l'Allemagne du 1^{er} au 8 Janvier 1917</u> <u>A accompli une période d'exercices dans le 1^{er} Régiment d'infanterie</u> <u>du 1^{er} au 15 mars 1917</u>			
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le			
Libéré du service militaire le			
Dans l'armée active.			
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.			
Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).			
Dans l'armée active.			
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.			
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.			
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES			
<small>PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.</small>			
Dates.	Communes.	Siége de régiment.	Domicile ou résidence.
1 ^{er} juillet 1916	Rumengol	Vannes	R
1 ^{er} octobre	Guipavas	Vannes	R
1 ^{er} juillet 1917	Locquirec	Vannes	R
31 st octobre 1917	Le Faouët	Vannes	R
30 th mars 1918	Locquirec	Vannes	R
			D
			L 702
ÉPOQUE			DATE de la mobilisation du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.
1 ^{er} juillet 1914	1 ^{er} juillet 1914	1 ^{er} octobre 1914	1 ^{er} octobre 1914
		1 ^{er} octobre	1 ^{er} octobre
			1 ^{er} octobre 1915
			1 ^{er} octobre 1916
			1 ^{er} octobre 1917

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.

(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.

Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.

Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine.* (Art. 5 de la loi.)